

EB/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

le : 02 MARS 2022

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2022

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. DARASSE, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

MM. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, S. DIET-PENCHINAT,
MD. PAGES, N. AUBERT

MM. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. SIMON,
C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et MM. I. MILLET (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à JP. SEISSON), S. COMBE
(pouvoir à A. DARASSE), L. IMBERT (pouvoir à R. SIMON), D. MAHUET (pouvoir à ML.
ANZALONE), L. ROQUEPLAN (pouvoir à F. MOURET), B. REYNÉS (pouvoir à MD. PAGÈS),
C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE))

Secrétaire de Séance : Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

20220302 – 06/FIN01. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et ce, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Bien que ne représentant aucun caractère décisionnel, ce débat apparaît traditionnellement comme un moment privilégié d'échanges, permettant au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations qui préfigureront les priorités affichées, d'une part, dans le budget primitif de l'année et d'autre part dans les budgets à venir.

Le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire permettra :

- sur la base des données chiffrées issues des comptes administratifs des dernières années, d'analyser la situation financière et fiscale de la collectivité (niveaux d'épargne, endettement, fiscalité),
- d'évoquer les perspectives et orientations 2022.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Economie/Commerce le 22 février 2022,
Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2022 et du rapport ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 03 mars 2022

LE MAIRE
Marcel MARTEL

M. Marcel Martel

